



Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze

n°10 - Mai 2019

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal www.lamelouze.fr

Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « bulletin municipal »

Pour commencer, voici quatre dates à retenir :



Madame le Maire et son conseil municipal ont l'honneur de vous inviter à

L'ouverture du cimetière communal

Le samedi 4 mai 2019 à 17h30

Le point de rassemblement sera à l'Eglise Sainte Cécile de Lamelouze.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie

Invitation à la commémoration du 8 mai 1945

La municipalité organise place de la mairie à 11 heures

une commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie

et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe

A la suite de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la population.

Protégez votre habitation !

RAPPEL : Obligation Légale de Débroussaillage

La commune de Lamelouze fait partie des 20 communes retenues pour le contrôle du débroussaillage obligatoire au cours de l'année 2019.

Un courrier a été envoyé à chaque propriétaire, il y a quelques jours.

Une réunion publique aura lieu

le 26 avril à 18h00 à la salle polyvalente,

en présence des représentants de l'ONF, du SDIS , des COFOR et de la Charte

Forestière du Pays Cévennes

Journée citoyenne du Mercredi 22 mai à partir de 9h00

Il est proposé de participer à une journée de travail autour de l'église dans les parcelles communales.

Venez avec vos tronçonneuses, remorques et matériel.

Vous pouvez apporter un repas tiré du sac pour y partager un moment convivial.

PREVENTION ET SECURITE

Le Plan Communal de Sauvegarde - PCS - et le Document d'Information sur les Risques Majeurs – DICRIM – ont été élaborés et validés par le conseil municipal et la Préfecture.

Ils sont réactualisables chaque année et à chaque élection municipale.

Vous trouverez ces documents sur le site informatique communal : « lamelouze.fr »

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

En ce qui concerne le DICRIM, l'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Le DICRIM est également librement accessible par **toute personne** en mairie

REVISION DU PLU

Le conseil municipal a pris acte du PADD lors de la séance du 21 janvier 2019.

Le règlement est en cours d'élaboration. Une réunion de travail entre les élus et le bureau d'études a eu lieu le 25 avril.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

- **Taux d'imposition des taxes directes locales :**

Le conseil municipal du 10 avril a voté à l'unanimité le maintien des taux qui restent identiques depuis 2015.

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d'Habitation : 9,82 %

Taxe Foncière Bâti : 12,91%

La Taxe Foncière Non Bâti reste inchangée à 79,85%

- Le budget 2019 – voté au conseil municipal du 10 avril

Merci à Claude-Lise RIBOT pour la clarté et les précisions de sa présentation

COMMUNE DE LAMELOUZE

Dépenses Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
011	Charges de gestion générale	50 543,61
60	Achats et variation des stocks	9 000,00
61	Services extérieurs	37 923,61
62	Autres services extérieurs	3 270,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	350,00
012	Charges de personnel	57 550,00
62	Autres services extérieurs	250,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	700,00
64	Charges de personnel	56 600,00
014	Atténuation de produits	15 000,00
73	Impôts et taxes	15 000,00
	Chapitres non globalisés	41 415,94
65	Autres charges de gestion courante	30 251,00
67	Charges exceptionnelles	800,00
042		54 516,82
	TOTAL GENERAL	219 026,37

Recettes Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
013	Atténuation des charges	2 932,89
64	Charges de personnel	2 932,89
	Chapitres non globalisés	216 093,48
70	Produits des services, du domaine, vente	2 700,00
73	Impôts et taxes	65 447,65
74	Dotations et participations	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9 096,00
77	Produits exceptionnels	84,37
	TOTAL GENERAL	219 026,37

COMMUNE DE LAMELOUZE

Dépenses Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	54 098,09
21	Immobilisations corporelles	4 000,00
23	Hangar à copeaux	50 098,09
00	Financières	4 113,72
100	REVISION DU PLU	21 012,00
20	Immobilisations incorporelles	21 012,00
102	BATIMENTS COMMUNAUX	31 628,48
23	Immobilisations en cours	31 628,48
111	VOIRIE	38 700,00
21	immobilisations corporelles	38 700,00
91	CHEVRERIE	8 551,97
23	Immobilisations en cours	8 551,97
	TOTAL GENERAL	158 104,26

Recettes Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	46 143,00
13	Subventions d'investissement	46 143,00
00	Financières	88 911,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 394,44
040		54 516,82
100	REVISION DU PLU	3 168,00
13	Subventions d'investissement	3 168,00
111	VOIRIE	19 882,00
13	Subventions d'investissement	19 882,00
	TOTAL GENERAL	158 104,26

LES TRAVAUX

- **Remplissage des piscines**

Parce que les beaux jours vont bien finir par arriver.....

Merci de prévenir de votre intention de remplir votre piscine en téléphonant à la mairie, pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

- **Le hangar à copeaux**



Les copeaux des pins coupés sur les parcelles communales seront dorénavant stockés à l'abri des intempéries.

La construction du hangar a été subventionnée à hauteur de 80% grâce à la démarche de Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte – TEPCV - mise en œuvre par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

- **Maintenance du réseau Haute Tension par ENEDIS**
 - **L'élagage de la ligne**
 - **Réfection d'éléments défectueux sur certains pîlons**
 - **Remplacement de quelques poteaux en très mauvais état par hélitreuillage**

ENEDIS a terminé les travaux sur la ligne Haute Tension à Lamelouze

Après une série d'incidents depuis 2015 : incendie, puis une série de pannes dont quatre privant les habitants d'électricité pendant plus de 30 heures en 2018, le maire et les adjoints de Lamelouze ainsi que le maire de Soustelle se sont fait pressants auprès d'ENEDIS.

Au printemps 2018, ils ont reçu les responsables des collectivités du secteur et celui de l'élagage au niveau départemental en mairie de Lamelouze.

Un engagement fut pris pour les travaux d'élagage sous la ligne HT concernée et l'entretien des structures porteuses.

Le travail s'est fait en trois temps depuis l'été 2018 :

- élagage urgent (il datait de plus de dix ans !),
- remplacement des éléments vieillissants sur les poteaux,
- remplacement de quatre poteaux par hélitreuillage.

La population a dû faire preuve de patience. Et malgré quelques manipulations hasardeuses au cours du branchement des groupes électrogènes et quelques coupures de courant sans que la totalité des habitants en soit avertie, il faut espérer que cette réfection primordiale permettra une qualité de service public à la hauteur des attentes.



Monsieur JUSTES, habitant du lieu-dit Boubau, a lancé une requête auprès d'ENEDIS. Il a reçu la réponse suivante (copie ci-dessous) qu'il souhaite communiquer à chacun en s'excusant de ne pas avoir eu le temps de rencontrer tous les habitants.

Monsieur David JUSTES
Lieu-dit le Boubau
30110 LAMELOUZE

V/Réf. : votre courrier du 07/01/2019
N/Réf. : SGE N° A0419I91
Interlocuteur : MARSON Catherine
☎ 09 69 32 18 57

Objet : votre réclamation

Montpellier, le 22 février 2019

Monsieur,

Par votre courrier du 7 janvier 2019, vous me faites part du mécontentement des habitants de Lamelouze concernant les interruptions de fourniture que vous subissez sur votre commune depuis 2018.

Attentif à vos attentes, j'ai pris le soin de me rapprocher de mes services. A l'issue de cette consultation, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants.

Je vous confirme que mes services ont bien enregistré des dysfonctionnements sur le départ « Florac » du poste source du « Fesc ». L'analyse de l'historique de ces incidents confirme la survenance de différents incidents sur le réseau qui dessert votre commune. Il s'avère que les principaux types de défauts qui ont été constatés sont dû en majeure partie aux aléas climatiques comme les conducteurs rompus (effort anormal suite à une tempête de neige, à la foudre), la chute d'arbres et de branches sur le réseau (vent et neige) et un parafoudre défectueux (coup de foudre).

Comme vous le savez, la vallée du Galeizon peut rendre l'accès à nos ouvrages difficiles, c'est la raison pour laquelle nos délais d'intervention ont été assez longs sur certaines réparations. Mes équipes techniques sont intervenus sur la réparation de support dans le cadre de dépannage d'urgence et procéderons prochainement au remplacement de 5 supports sur les dérivations des postes de Jaumillon, Boubau, Lou Sibilaire, Maison Neuve. De plus, une campagne d'élagage a été réalisée en 2018 afin d'améliorer la qualité de fourniture.

Je me permets de vous signaler que suite à ces incidents, à ces interruptions de fourniture mes équipes ont mis tout en œuvre afin que des solutions vous soient apportées en mettant à place des groupes électrogènes. Je ne peux que déplorer que ces installations provisoires n'aient pu vous satisfaire pleinement dans vos activités professionnelles et/ou personnelles.

En ce qui concerne les coupures d'électricité, Enedis verse une indemnisation aux consommateurs raccordés directement au Réseau Public de distribution et privés d'alimentation pour une durée supérieur ou égale à 5 heures consécutives. Cette indemnisation est forfaitaire, déclinée par niveau de tension et par tranche de 5 heures de coupure, dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures. Pour les consommateurs raccordés en BT dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, l'indemnisation est de 2 € HT par kVA de puissance souscrite par tranche de 5 heures de coupure. Cette somme est automatiquement versée par Enedis au fournisseur d'énergie, afin que celui-ci la répercute sur la facture d'énergie. C'est la raison pour laquelle vous avez constaté des écarts d'abattements et des montants inégaux entre habitants.

En revanche, les coupures pour travaux programmés, rendus nécessaires pour améliorer la qualité de la distribution d'électricité, n'ouvrent pas droit au versement de l'indemnisation car elles sont prévues par le code de l'énergie et le cahier des charges des contrats de concession. De plus, les coupures programmées pour réparation après incident de réseau n'entrent pas le champ d'application.

Je tiens à vous affirmer qu'Enedis s'attache en permanence à améliorer la qualité d'alimentation par des campagnes d'entretien du réseau électrique afin d'assurer une fourniture de qualité.

En espérant avoir répondu au mieux à vos attentes et conserver toute votre confiance, je vous prie de croire, Monsieur, en ma volonté de vous apporter la meilleure qualité de service.

Dominique CHARZAT



Directeur Régional Languedoc-Roussillon

- **Chemin des Camboux : sur la route communale C9 – Ancien chemin de Lamelouze à Saint Martin de Boubaux**

Pour préserver l'accès aux cimetières familiaux situés dans les terres en dessous de celui-ci.

L'Association des Jardins du Galeizon a effectué un magnifique travail de réfection de ce mur en pierres sèches. Merci à toute leur équipe !

Avant



Après



LES DOSSIERS

- **Transport maternelle**

Suite au conseil municipal du 21 janvier 2019, une réunion avec des représentants du Syndicat de Transports du Bassin Alésien et de Kéolis s'est tenue le 20 février 2019, à la mairie pour refaire le point sur l'accompagnement scolaire des élèves d'école maternelle de Cendras.

Il a été convenu que fin avril 2019, l'état des effectifs serait fait entre le SMTBA et la mairie de Lamelouze pour envisager la possibilité de mettre en place un car de 9 places sur la ligne 93. Avec un minibus de 9 places, l'obligation d'un accompagnateur dans le car n'est plus obligatoire.

PROTECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET LABELLISATION

- **Maison de Biosphère des Cévennes**

Le 2/02/2019, Biosphera, le centre d'interprétation des vallées cévenoles implanté à Cendras, vient d'être labellisé "Maison de la réserve de biosphère des Cévennes" par le Parc national des Cévennes.

C'était il y a presque trente ans. Au début des années 1990, la vallée du Galeizon est choisie par le Parc national des Cévennes pour être un terrain d'application du programme sur l'Homme et la biosphère (ou programme MAB pour Man and Biosphere). Lancée en 1971 par l'Unesco, cette démarche vise à chercher des solutions de gestion conciliant la protection des écosystèmes et le développement des populations humaines. « La vallée du Galeizon représentait un petit bassin versant facile à appréhender, qui faisait le lien entre une zone agglomérée et le cœur du Parc national des Cévennes », explique Yannick Louche, président du syndicat des Hautes vallées cévenoles, structure spécialement créée pour mener, dès 1992, « des actions théoriques et pratiques de développement durable. » Cinq communes du territoire – Saint-Martin-de-Boubaux, Soustelle, Lamelouze, Saint-Paul-la-Coste et Cendras – s'engagent alors dans un long processus de réflexion sur différents thèmes comme l'agriculture et la forêt, le tourisme et le patrimoine, l'architecture et les paysages, mais aussi l'eau.

« C'est un enfant de la démarche du syndicat. Un lieu de rencontres, de débats et d'éducation à l'environnement ». Un enfant auquel le Parc national des Cévennes s'est désormais lié à travers la convention, également signée par la mairie de Cendras, désignant Biosphera "Maison de la biosphère des Cévennes". Une belle reconnaissance qui va permettre de renforcer les collaborations avec le Parc national et le réseau MAB, par la mise à disposition de moyens supplémentaires et le développement de nouvelles animations. (reprise d'un article d'Objectif Gard)

- **Commune de la réserve de Ciel Etoilé du PNC**



Le 5 février 2019 à la maison du Parc National de Cévennes, la commune de Lamelouze a fait partie des quatre premières communes à être labellisée « Commune de la réserve du Ciel étoilé du PNC »

- **Panneau Ecrevisses**

Au bord du Galeizon, au niveau du puits des Appens, un panneau informatif sur l'écrevisse à pattes blanches – Espèce protégée – a été réalisé par la Fédération de pêche du Gard dans le cadre d'un programme de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a été destinataire de ce panneau.



QUELQUES DATES D'ANIMATIONS A VENIR

Samedi 25 mai 2019 à 18h00 : L'ensemble vocal MELODIE mené par son chef de chœur Mireille Chauvet, pour un concert (animation portée par l'APAL)

Samedi 08 juin – Fête de la Transhumance aux Ayres (Repas et animations diverses).

29 et 30 juin – Rallye du Gard

(prévoir des interdictions de circuler sur les départementales D154, D32, La Croix des vents, Col de la Baraque, Col du Pendedis)

La circulation pour Lamelouze n'est concernée que le samedi 29 juin .

Samedi 06 juillet – Repas des Chasseurs (Amicale des chasseurs de Lamelouze-Soustelle) - Terrain communal du Plô à Lamelouze, animations toute la journée.

Samedi 20 juillet – Fête de Lamelouze sur le terrain communal du Plô

Concours de pétanque dès 15h, buvette, musique et restauration (animation portée par l'APAL)

Samedi 3 août – Film proposé par Jeanne et Marie Vitez à l'église de 10h00 à 23h00 :

« Le soulier de satin de Paul Claudel »,

sa captation est le travail d'Antoine Vitez, présentée en juillet 1987 au festival d' Avignon,

Déroulé du programme : 10h Accueil ; 11h à 15 h - 1^{ère} partie de projection ;

15 h à 16 h - entracte ; 16h à 19h - 2^{ème} partie de projection ;

19 à 20h - entracte ; de 20h jusqu'à 23h

Des précisions seront communiquées par la suite.

Dimanche 11 août – Marché estival sur le terrain communal du Plô à partir de 9h00

Samedi 14 et dimanche 15 septembre pour les Journées du Patrimoine

Marie-Fa LAZZARI, Auteur Photographe Professionnelle, Lauréate du Prix européen de photographie Charles Ciccione 2015, Prix Spécial du Jury 2017 décerné par le Cercle des Artistes de Paris, nous fait l'honneur d'exposer quelques unes de ses œuvres à l'église de 14h à 19h

Le vernissage aura lieu le samedi 14 septembre à 18h00.

Découvrez son site : <https://mariefa.jimdo.com/>

ÉTAT CIVIL



Naissance d'Ezio RANCILLAC – 27 novembre 2018

Félicitations à Zoé sa grande sœur et à leurs parents !

Décès de Gérard HUGUET – 23 novembre 2018

Décès de Jacques HERZOG – 29 mars 2019

Nous témoignons toute notre sympathie à leurs familles



LES ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : communedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58

09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15

04 66 86 74 86

ALES AGGLOMERATION :

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU : 15

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

ENEDIS : pour les particuliers

En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE (Alès) :

Tel : 04 66 61 95 18

43 boulevard Gambetta - 30100 Alès

GENDARMERIE (La Grand Combe) :

Tel : 04 66 34 06 08

CABINET INFIRMIER DU SECTEUR :

Tel : 06 58 53 34 56

Fambesous quartier Florac – 30530 PORTES